

**Article 11-1.05** À l'expiration de la présente entente et à chaque année, les tarifs sont majorés de deux pour cent (2%) et ce, sans préjudice à toute augmentation rétroactive pouvant être négociée lors du renouvellement de la présente entente.

## TARIFS POUR LA SAISON 2025-2026 – 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026

### ENTENTE COLLECTIVE TUEJ /UDA

---

**Tarif des heures de répétition** : 16.10\$ /heure (à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025)

**Tarif de l'heure supplémentaire** : 18.38\$ /heure

#### Cachet pour la catégorie A

Capacité de salle	Tarif nouveau contrat	Tarif majoré
0-299	66.63\$	143.59\$
300-599	81.56\$	163.12\$
600-899	126.36\$	207.91\$
900 et +	159.67\$	238.92\$

#### Lecture publique :

1<sup>re</sup> représentation : 318.19\$

Subséquente : 233.17\$

#### Laboratoire public

1<sup>re</sup> représentation : 149.33\$

Subséquente : 218.25\$

#### Participation par enregistrement

La participation par enregistrement se paie à l'unité au tarif du groupe C de l'article 9-1.04, et selon la capacité de la salle. Minimum 8 heures de répétition, minimum 4 heures d'enregistrement au tarif de l'heure de répétition

Capacité de salle	Tarif
0-299	26.42\$
300-599	36.75\$
600-899	47.10\$
900 et +	54.00\$

#### Participation par enregistrement strictement sonore

La participation par enregistrement strictement sonore et dont la durée n'excède pas le quart (¼) de la durée maximale du spectacle se paie à l'unité.

Tarif à l'unité : 18.34\$